

Rapport annuel 2016

Les démarches de notre association depuis 2010 ont progressé grâce à la rédaction du Mémoire SAPEC 2013-2014 et à l'implication de parlementaires dans les rencontres tripartites qui ont débouché sur l'Accord pour la création d'une commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation, la CECAR. Notre engagement dans sa concrétisation et les démarches pour obtenir une liberté de choix ont été développés plus largement que d'autres activités d'information, de soutien, de prévention et de recherche.

Collaboration à la concrétisation de l'Accord CECAR

Le but de cet Accord est d'instituer un organe neutre et indépendant des autorités de l'Église pour assurer le traitement des demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuels commis sur des mineurs par des agents pastoraux d'un diocèse suisse ou par un membre d'une congrégation ou d'un ordre religieux établis en Suisse.

Les signataires de l'Accord à ce jour sont **Mgr Charles Morerod**, Évêque de Lausanne, Genève et Fribourg et Président de la Conférence des Évêques Suisses, **Mgr Jean-Marie Lovey**, Évêque du Diocèse de Sion, **Mgr Jean Scarcella**, Abbé de Saint-Maurice, **Sœur Adrienne Barras**, Supérieure générale des Sœurs de Saint Maurice et présidente de l'Union des Supérieures Majeures de Suisse Romande (USMSR), **Sœur Monique Ribeaud**, Supérieure du monastère des Dominicaines et présidente de l'Union des contemplatives de Suisse romande, **Père Yves Carron**, Provincial des Missionnaires de Saint-François de Sales de France et Suisse.

Élaboration du règlement et de la procédure

Les membres de la CECAR ont été nommés en décembre 2015. Les représentants de notre association, disposant des informations et documents pouvant être utiles à la rédaction du règlement et de la procédure indispensables, ont été très actifs durant les 9 premiers mois. Ils ont bénéficié des informations et conseils de M. Herman Verbist et M. Paul Martens, experts scientifiques auprès du Centre d'arbitrage belge. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Notre représentant, le Professeur Philip Jaffé, ne pouvant finalement pas être disponible, il nous a fallu du temps pour trouver une autre personne, période durant laquelle Mme Aeby, notre vice-présidente, a pu participer aux séances. C'est finalement Mme le Dr Monique Gauthey, pédopsychiatre à Genève, qui a accepté de remplacer M. Phillip Jaffé et qui nous représente à la CECAR.

Pour une commission neutre et indépendante

En mai 2016, les travaux étaient suffisamment engagés pour envisager une conférence de presse. C'est alors que des membres du comité élargi mirent en lumière qu'il était inconcevable de prétendre avoir mis sur pied une commission neutre et indépendante de l'Église avec comme membre l'évêque, président de la CES. Ce problème, qui n'avait pas été évoqué dans les rencontres tripartites, et les craintes qui y étaient liées, a été concrétisé par l'émission de La Télé le 21 juin, jour de la conférence de presse : Mgr Morerod était le seul invité et a été présenté comme l'organisateur de la conférence de presse. Il fut décidé de clarifier ce problème après la conférence de presse.

À fin août, une délégation du comité élargi a été reçue par la CECAR, mais aucune solution n'a été trouvée. La démission de M. Gérard Niveau au début septembre, évoquant notamment cette incompatibilité, a stimulé la recherche d'une solution qui a été acceptée le 12 septembre 2016 : un addendum a complété l'Accord **CECAR** avec les phrases suivantes :

- Les signataires du Groupe SAPEC et de l'Église catholique romaine, initiateurs de l'Accord, ne font pas partie de la Commission CECAR.
- Ils restent à disposition sur demande, en tant que facilitateurs, et participent à des réunions régulières et aussi souvent que nécessaire.

Les membres de la CECAR sont **Mme Sylvie Perrinjaquet**, a. Conseillère d'État - a. Conseillère nationale, Neuchâtel, Présidente, **M. Pascal Corminboeuf**, a. Conseiller d'État, Fribourg, Vice-Président, **M. Marc Bugnon**, procureur, Ministère public, Fribourg, **Mme Monique Gauthey**, médecin pédopsychiatre, Genève, **Mme Catherine Renaville**, criminologue – sexologue, La Chaux-de-Fonds.

La CECAR doit veiller au bon déroulement de la procédure et à l'application du règlement. Elle a constitué trois comités conciliateurs à fin 2016. Ce sont eux qui vont écouter les victimes, favoriser la conciliation, offrir un arbitrage, déboucher sur une réparation financière. Au moyen de son site internet et d'un flyer, la CECAR va démarrer une campagne d'information au début 2017.

Nous remercions tous les membres de la CECAR et les conciliateurs pour leur engagement dans ces mandats exigeants.

Information et sensibilisation

Nous avons pleinement conscience que la mise en place de la CECAR n'est qu'une étape. En effet, il est maintenant indispensable de créer une ouverture, un contexte encourageant les victimes à sortir du silence pour demander reconnaissance et réparation.

Lettres ouvertes et interviews

Durant l'année 2016, nous avons à plusieurs occasions évoqué l'origine, l'esprit et le but de la CECAR. Nous avons répondu à des interviews pour la RTS, Fr2, RFI, pour le journal La Croix et souligné la difficulté qu'ont les victimes pour briser le secret et sortir du silence.

Nous nous sommes exprimés par le courrier des lecteurs de divers quotidiens individuellement ou au nom du Groupe SAPEC, à propos de Spotlight et d'articles traitant de ce sujet, en particulier ceux de Philippe Boeglin, journaliste, publiés en Suisse romande. Le film Spotlight nous a permis de rappeler qu'il y avait encore beaucoup à faire pour que l'ensemble de la hiérarchie catholique réalise l'impact des abus sur les victimes, reconnaisse pleinement la responsabilité de l'Église, mette en place des commissions d'écoute et envisage d'indemniser les victimes.

Nous avons pris contact et félicité les initiateurs de l'Association *la parole libérée* (Lyon) en les informant de nos propres démarches et leur assurant notre soutien.

Conférences de presse

Notre participation à la conférence de presse sur le rapport Marini à Fribourg nous a permis de clarifier les conditions nécessaires pour mener à bien des recherches sur le passé et dégager des points importants dans le cadre de la prévention.

La conférence de presse de la CECAR a rappelé les démarches qui ont abouti à l'Accord. L'intervention de Jean-Marie Fürbringer (voir site de la CECAR et Groupe SAPEC) a mis en évidence quelles significations pouvait avoir pour la personne victime, le fait de déposer une requête.

Démarches auprès de la presse et des évêques

Dès novembre 2016, nous avons envoyé une brève information, d'une part aux journalistes pour les sensibiliser à la nécessité d'évoquer la difficulté pour les victimes de briser le secret et de déposer une requête et d'autre part aux évêques et supérieur-e-s signataires de l'Accord pour les inviter à s'engager publiquement par un vibrant appel aux victimes, en chaire ou dans la presse comme sur le site du diocèse. Encore faut-il mettre cela au premier plan : l'implication personnelle de chaque évêque nous paraît indispensable.

Démarches en faveur des victimes

Liberté de choix des victimes

La Commission d'experts de la CES « Abus sexuels dans un contexte ecclésial » devait mettre en place la commission devant gérer le fonds d'indemnisation annoncé par la CES en décembre 2015. Le président et le secrétaire de cette commission ont œuvré efficacement pour la concrétisation du fonds d'indemnisation, avec la complexification administrative d'une telle entreprise.

Parallèlement, nous avons travaillé pour que les victimes obtiennent la liberté de choix pour déposer une requête. Finalement, toutes les congrégations religieuses catholiques, masculines et féminines de Suisse adhèrent aux directives que la Conférence des évêques suisses et l'Union VOS'USM ont éditées. Elles accordent de facto le libre le choix de la commission à laquelle la victime dépose sa requête : puissent les évêques et supérieur-e-s le proclamer haut et fort.

Accompagnement de personnes victimes et demandes d'information

Une vingtaine de personnes victimes ont pris contact avec nous et ont obtenu un soutien dans leurs démarches auprès des instances religieuses en Suisse, en France, en Belgique et en Italie. D'autres avaient besoin de précisions sur la CECAR. Marie-Jo Aeby a rencontré plusieurs d'entre elles et préparé avec elles les démarches à entreprendre. Elle est intervenue auprès des organes compétents pour obtenir des informations ou faire accélérer l'avancement de l'affaire. Certaines questions de personnes victimes ont été transmises à la CECAR afin qu'elle précise sa position. Nos inquiétudes face à des informations circulant sur ce qui se passerait à Rome ont été transmises à la Commission pour la protection des mineurs, instituée par le pape François.

Démarches en faveur de la prévention dès le séminaire

Dès 2015, nous avons été sensibles aux inquiétudes exprimées par la psychologue œuvrant au sein des séminaires de Sion et de Fribourg. En janvier 2016, nous avons rencontré Joël Pralong, directeur du séminaire valaisan à Givisiez dont les informations nous ont laissés dans le doute. En automne, nous avons été amenés à rencontrer le Père Jean-Blaise Fellay, père spirituel du Séminaire diocésain qui allait quitter cette fonction pour raison d'âge. La psychologue et lui-même ont plusieurs fois « tiré la sonnette d'alarme » pour relever que tel ou tel candidat présentait des risques importants de dérapage s'il était confronté à la réalité du sacerdoce en paroisse. Sur la base de ces échanges, nous allons prendre contact en 2017 avec les responsables des séminaires et leurs évêques.

Autres contacts

Marie-Jo Aeby a eu des contacts avec le Professeur Philippe Lefebvre op, concernant une personne victime d'un prêtre de la Fraternité St-Pie X. Le Père Lefebvre est engagé depuis plusieurs années en France notamment (affaire Anatrella) pour soutenir des personnes victimes.

Elle a également rencontré à plusieurs reprises Daniel Pittet, auteur du livre « Mon Père je vous pardonne, survivre à une enfance brisée ». Merci à Daniel d'avoir accepté notre invitation à prendre part à la Table Ronde qui aura lieu lors de l'AG du 17 mars 2017.

Autres activités du comité

Projets de recherche

Maintenant que l'objectif principal du Groupe SAPEC est atteint, notre association peut s'investir davantage dans des publications et proposer des projets de recherche.

Les quelques contacts que nous avons en Italie, en France, en Belgique, dans des pays africains mettent en évidence qu'il y a beaucoup à faire pour que soit réalisée l'indispensable « réparation institutionnelle » proposée par Gabriel Ringlet, celle qui touche à l'histoire, au financement, au pardon, à la sexualité et au pouvoir sacré. On envisage un document en deux parties :

- **La première partie** évoquera brièvement les réalisations dans divers pays, puis présentera l'origine et la genèse de la CECAR, l'une de ses références étant l'analyse de Gabriel Ringlet sur la nécessaire réparation institutionnelle, contenue dans le texte de sa conférence.
- **La deuxième partie** présentera les témoignages et propositions de personnes (victimes, prélat, parlementaires, membres de groupes de victimes de divers pays, etc.) qui ont été confrontées à la pédophilie et/ou à l'éphébophilie dans le milieu ecclésial, sont intervenues, y travaillent encore afin que l'Église fasse la lumière sur le mal commis et protège dorénavant les mineurs.

D'autre part, un groupe de travail de notre association réfléchit à des projets de recherche. L'étude Marini est un exemple à suivre. Ces recherches pourraient contribuer à la compréhension d'autres contextes qui, au sein de l'Église, ont permis de telles dérives à l'échelle individuelle et institutionnelle. Un autre sujet de recherche pourrait accompagner les mesures ou programmes mis en place par des évêques ou responsables d'ordres religieux visant à soutenir les auteurs d'abus afin qu'ils ne récidivent pas.

Révision des statuts

Six ans de travail ont permis au Groupe SAPEC d'atteindre une grande partie de ses objectifs. Le comité propose aujourd'hui d'adapter ses statuts quant aux buts de l'association, ainsi qu'à son organisation interne. Le soutien des victimes, la collaboration avec la CECAR, le développement de recherches et l'accent sur la prévention sont aujourd'hui dans notre ligne de mire. Du point de vue de l'organisation, la proposition concerne la formation d'un comité de cinq membres au moins qui se réunit 3 à 4 fois par année et d'un bureau de deux personnes qui assurent les affaires courantes.

L'Association en quelques chiffres

Durant l'année 2016, notre association a reçu le soutien financier de 52 personnes, membres cotisants et donateurs, pour un total de CHF 2'960.00. Les dépenses s'élèvent à CHF 2'199.21 francs et concernent essentiellement les frais de déplacements pour les séances et les rencontres avec les victimes (1'123,00), les frais de CCP, de téléphone et de poste (383,05), le site Internet (257,06), les frais de réception (249,80), les fournitures de bureau (78,20) et les livres (43,20). Les comptes 2016 de l'Association bouclent avec un bénéfice de 760,79 et permettent de couvrir le déficit de l'an dernier. Au bilan final 2016, l'association a une fortune de CHF 14,21 !

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité, Marie-Jo Aeby pour son engagement dans tous les projets de l'année et Hubert Varrin pour la tenue de la comptabilité. Merci aussi aux membres du comité élargi, notamment Jean-Marie Fürbringer, Marie-Madeleine Zufferey-Sudan et Éric Paulus, pour leur précieux concours. Merci à nos proches qui nous ont soutenus et supportés dans les moments tendus. Merci enfin à tous les amis suisses, français et belges qui ont renouvelé leurs encouragements et leurs conseils.

L'année 2016 restera l'année de la concrétisation de l'Accord CECAR avec l'élaboration des documents indispensables pour son bon fonctionnement. Je remercie toutes les personnalités de la société civile et de l'Église qui ont cru à ce projet et l'ont mené à bon port. Je remercie tout particulièrement Mme Rebecca Ruiz, Conseillère nationale qui a présidé la commission tripartite, M. Luzius Mader, Directeur-suppléant de l'Office fédéral de la Justice, Mme Sylvie Perrinjaquet, Présidente de la CECAR et Mgr Morerod, Evêque du diocèse de LGF et Président de la Conférence des Evêques Suisses.

Jacques Nuoffer, président, assisté de Marie-Jo Aeby, vice-présidente

Nidau, le 16 février 2017